

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES	
A.1 Désignation du bâtiment	
Nature du bâtiment : Cabanes ostréicoles	Escalier : Sans objet
Cat. du bâtiment : Autres	Bâtiment : Sans objet
Nombre de Locaux : Sans objet	Porte : Sans objet
Etage : Sans objet	
Numéro de Lot : Sans objet	Propriété de : Monsieur ;
Référence Cadastre : J - 371-372	représenté par Me RAYMOND Mandataire Judiciaire
Date du Permis de Construire : Antérieur au 1 juillet 1997	81 Rue du Rempart Saint-Claude
Adresse : lieu dit Prise de la Petite Brise Miche	17000 LA ROCHELLE
	17320 MARENNES

A.2 Désignation du donneur d'ordre	
Nom :	Documents fournis : Néant
Adresse :	
Qualité :	Moyens mis à disposition : Néant

A.3 Exécution de la mission	
Rapport N° : 120660	Date d'émission du rapport : 23/04/2025
Le repérage a été réalisé le : 23/04/2025	Accompagnateur : Aucun
Par : GREGOR Patrick	Laboratoire d'Analyses : Agence ITGA St Grégoire Bât K
N° certificat de qualification : CPDI2803	
Date d'obtention : 27/01/2021	Adresse laboratoire : Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	
ICERT	Numéro d'accréditation : 1-5970
Parc Edonia-Bâtiment G	Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD
Rue de la Terre Victoria	
35760 SAINT-GRÉGOIRE	Adresse assurance : 313, Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date de commande : 22/04/2025	N° de contrat d'assurance : 10592956604
	Date de validité : 31/12/2025

120660 L

Amiante

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Patrick GREGOR
Diagnosticheur



Date d'établissement du rapport :

Fait à **ROYAN** le **23/04/2025**

Cabinet : **Diag Habitat**

Nom du diagnostiqueur : **GREGOR Patrick**

Diag Habitat
Siren 493 016 257 - Code NAF 7120 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
SOMMAIRE.....	3
CONCLUSION(S).....	5
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	5
LISTE DES ÉLÉMENTS NON INSPECTÉS ET JUSTIFICATION	5
PROGRAMME DE REPERAGE	6
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (ART R.1334-20)	6
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (ART R.1334-21)	6
CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPERAGE	7
RAPPORTS PRÉCÉDENTS	7
.....	7
RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPERAGE.....	8
LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION	8
DESCRIPTION DES REVÊTEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	9
LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DÉCISION DE L'OPÉRATEUR	10
LA LISTE DES MATÉRIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRÈS ANALYSE	10
LA LISTE DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	10
RÉSULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATÉRIAUX NON VISÉS PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE)	10
COMMENTAIRES	11
ÉLÉMENTS D'INFORMATION	11
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	12
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	13

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....15

ANNEXE 4 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGESERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit
18	Combles n°2	1er étage	Plafond	Plafond	Amiante ciment - Non peint

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

120660

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tel : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tel : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tel : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
152 Rue Mondenard
33000 BORDEAUX
Tel : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tel : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tel : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tel : 02 51 46 58 19

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 23/04/2025

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

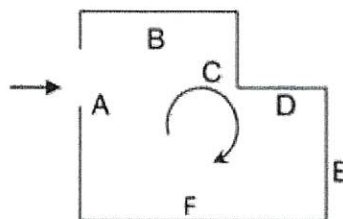
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Aucun

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILES DU REPERAGE

Liste des pièces visitées/non visitées et justification

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Bar extérieur	RDC	OUI	
2	Salle de restaurant	RDC	OUI	
3	bar n°1	RDC	OUI	
4	bar n°2	RDC	OUI	
5	Local n°1	RDC	OUI	
6	Combles n°1	1er étage	OUI	
7	Jardin	RDC	OUI	
8	Stockage	RDC	OUI	
9	Dégagement n°1	RDC	OUI	
10	Réserve	RDC	OUI	
11	Dégagement n°2	RDC	OUI	
12	Salle de Bains	RDC	OUI	
13	WC	RDC	OUI	
14	Salle d'eau	RDC	OUI	
15	Placard	RDC	OUI	
16	Local n°2	RDC	OUI	
17	Bureau	RDC	OUI	
18	Combles n°2	1er étage	OUI	
19	WC extérieur	RDC	OUI	

Description des revêtements en place au jour de la visite

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Revêtement
1	Bar extérieur	RDC	Mur	A, B, C, D	Bois - Non peint
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Bois - Non peint
2	Salle de restaurant	RDC	Mur	A	Parpaing/bois - Peinture
			Mur	B, C, D, E, F	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
3	bar n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	PVC - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
4	bar n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	Bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
5	Local n°1	RDC	Mur	A, D	Bois - Peinture
			Mur	B, C	Bois/ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Isolant - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
6	Combles n°1	1er étage	Mur	B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	PVC - Non peint
7	Jardin	RDC	Débris bois	Sol	Bois - Non peint
8	Stockage	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	PVC - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
9	Dégagement n°1	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	PVC - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	aluminium - Non peint
			Porte - Embrasure	A	aluminium - Non peint
10	Réserve	RDC	Mur	A, C, D	BA13 - Non peint
			Mur	B	Brique - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Non peint
11	Dégagement n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	PVC - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
12	Salle de Bains	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	PVC - Non peint
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
13	WC	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	PVC collé type vinyle - Peinture
14	Salle d'eau	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Peinture

120660 L

15

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tel : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tel : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tel : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
152 Rue Mondenard
33000 BORDEAUX
Tel : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tel : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tel : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tel : 02 51 46 58 19

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
15	Placard	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
16	Local n°2	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
17	Bureau	RDC	Mur	A, B, C, D	PVC - Non peint
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Peinture
18	Combles n°2	1er étage	Mur	A, B, C, D	Brique - Non peint
			Plancher	Sol	Isolant - Non peint
19	WC extérieur	RDC	Mur	A, B, C, D	Ciment - Peinture
			Plafond	Plafond	Bois - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Non peint

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Néant

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Néant

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Référence prélèvement	Critère de décision
18	Combles n°2	1er étage	Plafond	Plafond	Amiante ciment - Non peint	PG001	Résultat d'analyse

Résultats hors champ d'investigation (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

120660 L

.0/15

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solférino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
152 Rue Mondenard
33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		
COMMENTAIRES				
Néant				

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : PG001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
LE PLENIER Sébastien	120660 LE	1er étage - Combles n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment - Non peint	23/04/2025	GREGOR Patrick
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet	Support	Taille
Amiante ciment / Non peint		0 cm
DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :		
Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Fr1	Matériau compact gris avec fibres	0
DETAIL DES RESULTATS :		
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

120660

Y15

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

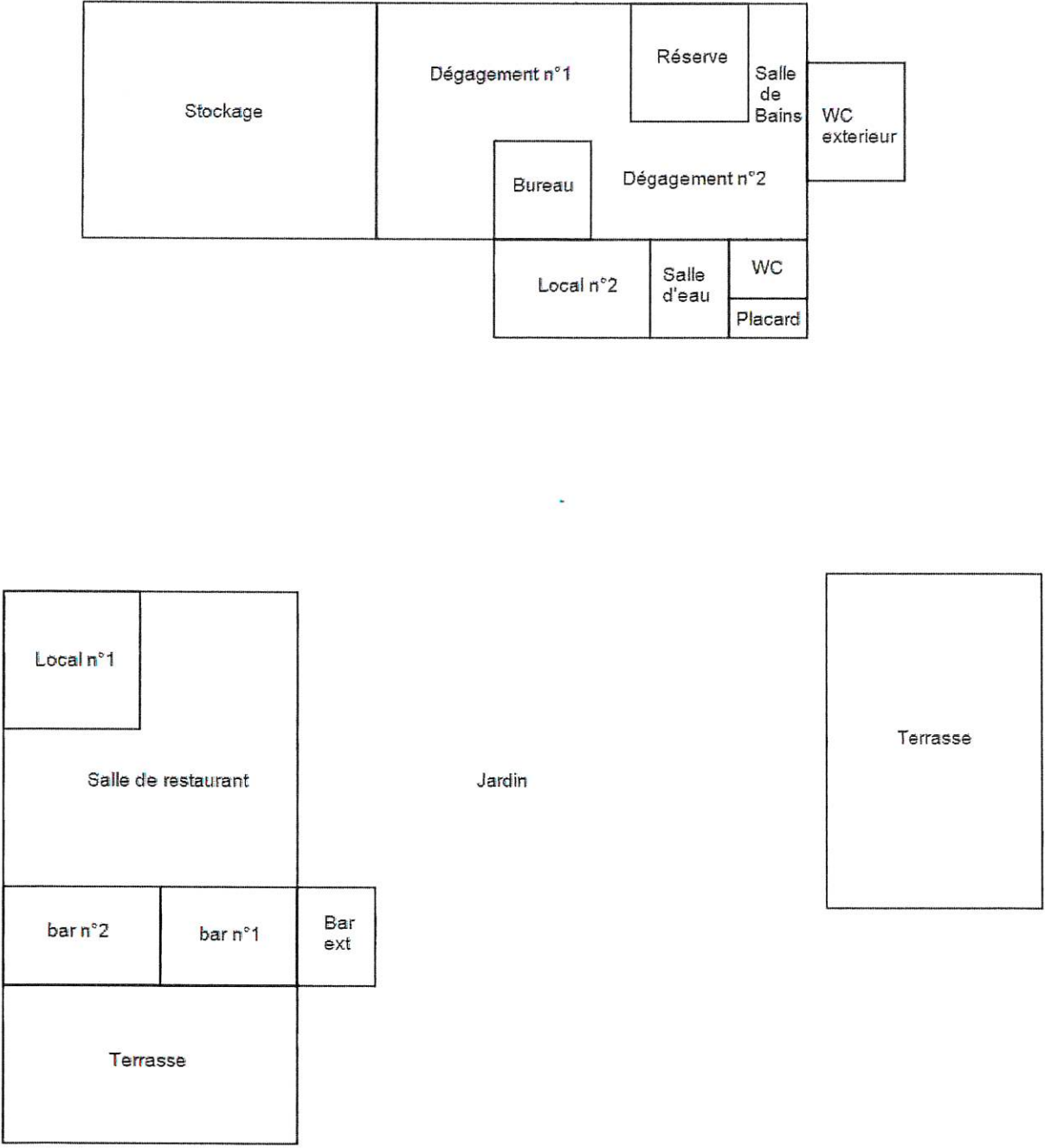
AGENCE BORDEAUX
152 Rue Mondenard
33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 94

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	12066			lieu dit Prise de la Petite Brise	
N° planche :	1/2	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :				Bâtiment – Niveau :	Croquis N°1
					

120660

13/15

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
11 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

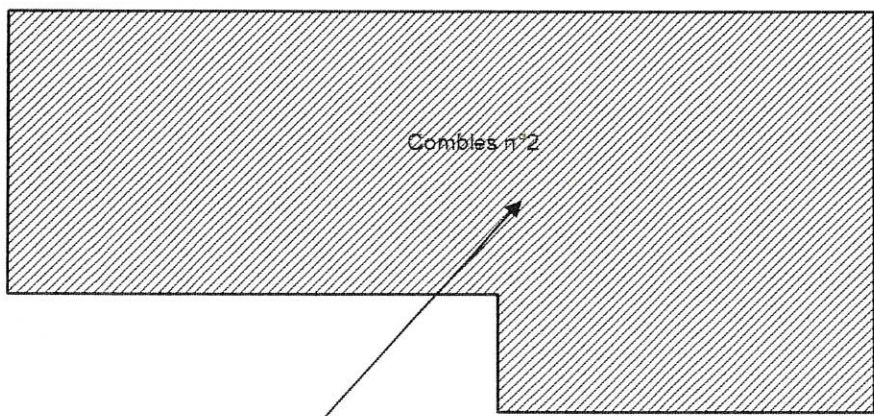
AGENCE BORDEAUX
152 Rue Mondenard
33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 39 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélémy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

PLANCHE DE RÉFÉRENCE VISUEL						
N° dossier :	120660			Adresse de l'immeuble :	lieu dit Prise de la Petite Brise Miche 17320 MARENNES	
N° planche :	2/2	Version :	0			Type :
Origine du plan :				Cabinet de diagnostics	Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2



Combles n°2

Fibres ciment
Résultat négatif

Combles n°1

Etage

ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES

E.25589529.0.PDF



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970
Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142504-28544 EN DATE DU 02/05/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

DIAG HABITAT
Patrick GREGOR
1 BOULEVARD COLONEL BAILLET
17200 ROYAN

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1425-10239
Échantillon ITGA : IT142504-28544
Reçu au laboratoire le : 29/04/2025

Réf. Client :

Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	120660 LE PLENIER--566--1733--68-222601861
Dossier client	LE PLENIER Sébastien + - lieu dit Prise de la Petite Brise Miche - 17320 - MARENNES
Echantillon	PG001 - Amiante ciment - Non peint - 1er étage - Combles n°2 - Plafond - Plafond
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Éléments analytiques
➤ Matériau compact gris avec fibres	MOLP + META (A) le 02/05/2025 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyse : RDB

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon sujet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Remy BECK Technicien de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Seul le client, titulaire du dossier, est responsable de la conservation des échantillons pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164 rev 76

Page 1 / 1

120660 LE PLENIER A

15/15

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
152 Rue Mondenard
33000 BORDEAUX
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélémy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19